

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAOURS**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

Séance du 28 juillet 2016

DATE DE LA CONVOCATION

22/07/2016

DATE D’AFFICHAGE :

N° 41/2016

L’an deux mille seize, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

PRÉSENTS : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE (arrivé à 20 h 15 mn), Giovanni BOSCO, Patrick DUMOULIN, Antoine TERRIER et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Catherine PORTEJOIE, Sophie DUCHAUSSOY, Patricia GEORGET, Céline RUTTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Solène BERTIAUX, et Mrs Sébastien CARETTE, Stéphane RICHARD (pouvoir à M. Philippe DINE).

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Choix de l’entreprise pour le contrôle accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l’Agence Postale Communale

Afin de faciliter l’accès de l’Agence Postale Communale aux personnes à mobilité réduite, il y a obligation de réaliser des travaux de mise en accessibilité du local de la mairie destiné à l’Agence Postale Communale. Ces travaux doivent être contrôlés par un organisme habilité.

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des devis qu’il a reçus concernant ce dossier :

APAVE : 280,00 €HT soit 336,00 €T.T.C.

DEKRA : 550,00 €HT soit 660,00 €T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal choisit la Société APAVE pour effectuer ce contrôle et mandate M. le Maire pour faire le nécessaire pour ce dossier.

Fait et délibéré à Daours
Le 28 juillet 2016

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe DINE

*Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le*

Et publication le